



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 2 MARS 2026

Délibération n° 13-2026  
Rapporteur : Louis CHOAIN

Votants pour : 22  
Votants contre : 0  
Abstentions : 5

L'an deux-mille-vingt-six, le deux mars, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Mickael PEREIRA, 1<sup>er</sup> adjoint, en suppléance de Madame le Maire empêchée.

Présents : Mickaël PEREIRA, Sara FERAUD, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Colette GENET, Julien LEFEVRE, Gérard DUBUCHE, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE, Laurence CAUSIER-LEMIRE

Pouvoirs : Pascal SEJOURNE à Louis CHOAIN, Régis ROUSSEL à Thierry JOSSE

Absents : Marie-Lyne VAGNER, Hugues CANTEL, Valérie DIOT, Chantal HERVIEU, Justine PIQUOT, Ulrich SCHLUMBERGER

Date de la convocation : mardi 24 février 2026

Secrétaire de séance : Laurence BEATRIX

---

### Objet :

## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

---

### Exposé des motifs :

La Ville de Bernay doit adopter les taux de sa fiscalité directe locale en vue de leur notification aux services préfectoraux avant le 15 avril de l'année d'imposition concernée ou le 30 avril lors d'une année de renouvellement de l'assemblée délibérante.

La taxe d'habitation sur les résidences principales, devenue un impôt national, a définitivement disparu en 2023. La délibération du vote des taux des impôts directs locaux pour l'année 2026 porte sur 3 taxes : la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS), la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Il est proposé ainsi au Conseil municipal de maintenir les taux d'imposition de la fiscalité directe locale au niveau suivant :

Désignation des taxes	Anciens taux	Nouveaux taux
Taxe d'habitation résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale - THRS	10,55 %	10,55 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties - TFPB	55,02 %	55,02 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties - TFPNB	31,39 %	31,39 %

---

### Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu le Code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants, 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires 2026 de la Ville de Bernay

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité**

*Pascal GRIHAULT, Sandrine BOZEC, Claire PITETTE, Sébastien LERAT, François VANFLETEREN s'abstiennent*

**DE FIXER** les taux d'imposition 2026 suivants :

Désignation des taxes	Anciens taux	Nouveaux taux
Taxe d'habitation résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale - THRS	10,55 %	10,55 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties - TFPB	55,02 %	55,02 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties - TFPNB	31,39 %	31,39 %

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 09/03/2026,  
par PEREIRA Mickaël, 1er adjoint au Maire

